

Conseil d'Administration
du 12 octobre 2007

PROPOSITION de PROCES-VERBAL

Ordre du jour :

- Informations du Président
 - Approbation du PV de CA du 28 septembre 2007
 - Politique de formation continue
 - CUEEP : débat d'orientation
 - Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques
 - Convention avec l'Université d'Oujda (double diplôme licence de mathématiques)
 - Présentation du rapport de la commission Inter-Conseils sur le grand stade
 - Questions diverses
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'Université,

Etaient Présents :

Collège A : M. Mohamed BARJ, M. Jean-Christophe CAMART, M. Stephan DE BIEVRE, M. Bahram DJAFARI-ROUHANI, M. Jean-Claude FISCHER, M. Guilbert FRANCIS, M. Philippe JACQUES, M. Pierre LOUART, M. Mostafa M'BEKHTA, M. Nour-Eddine OUSSOUS.

Collège B : M. François CUDEL, M. Michel DEBLOCK, Mme Nicole DUPONT M. Patrick LEBEGUE, M. Robert LITWAK, M. Jérôme RIEDI, Mme Francine ROUDET, M. Yann SECQ, Mme Nicole SEMMOUD, M. Christophe VUYLSTEKER

Collège BIATOSS : Mme Martine BONNIER, M. Bernard HOUZET, M. Eric NOEL, Mme Chantale RENARD, Mme Catherine SION, M. Claude VIEVILLE

Collège USAGERS : M. Simon ENTE

Personnalités extérieures : M. François BOURGIN (MEDEF), Mme Dominique DESLANDES (ville de Villeneuve-d'Ascq), M. Bernard CLAVEY (CFDT), M. Vincent DEBEIR (CGT), M. Bruno DESPREZ (Société Florimond-Desprez),

Etaient excusés :

Mme Marie-José AYME (MEDEF)
M. Jean-Louis BAUJARD (TRANSPOLE) représenté
M. Didier LIAIGRE (EDF)

Procurations pour absences partielles :

M. Stéphane DE BIEVRE	(procuration à Mostafa M'BEKHTA)
M. Philippe JACQUES	(procuration à Francis GUILBERT)
M. Bahram DJAFARI-ROUHANI	(procuration à Stephan DE BIEVRE)

Etaient présents (membres à titre consultatif) :

Equipe de Direction : M. Francis MEILLIEZ (Vice-Président du Conseil d'Administration), M. Jean-Philippe CASSAR (Vice-Président Valorisation du potentiel humain), M. Salah MAOUCHE (Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire), Monsieur François BUYLE-BODIN (Vice-Président Aménagement du campus, Patrimoine et développement durable), M. Bernard TOURSEL (Vice-Président Technologies de l'Information et de la Communication).

Directeurs de composantes et établissements rattachés : M. Jean-Louis BON, M. Didier BARBRY, M. Moulay-Driss BENCHIBOUN, Mme Elisabeth CHARLON, M. Didier CORNUEL, M. François FONTAINE, M. Michel FOULON, M. Bertrand BONTE

Directeurs de services communs : Mme Martine CARETTE, Mme Monique VINDEVOGHEL, M. Patrick KENNIS, Mme Françoise COSTEUR, M. Julien ROCHE.

AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA

Le Président ouvre la séance à 14h10. Il remercie particulièrement de sa présence Monsieur Bruno DESPREZ de l'Entreprise Florimond-Desprez, nouvelle personnalité extérieure au sein du conseil.

1. INFORMATIONS du PRESIDENT

Il annonce l'ordre jour du prochain Conseil d'Administration et précise que les conseillers recevront leur convocation dès lundi prochain.

Le prochain CA sera consacré essentiellement à la politique des Emplois BIATOSS, à la présentation des budgets des services centraux et communs, à la présentation des avant-projets de budget des UFR, école et instituts, à la répartition de la DGF qui leur est consacrée.

Le président informe également les conseillers de la mise en place d'un INTRANET spécifique destiné aux membres des différents conseils de l'université et permettant l'accès à tous les documents, convocations, informations dont ils pourraient avoir besoin dans le cadre de leurs fonctions électives.

Il précise toutefois que les documents essentiels continueront parallèlement à être envoyés sur la messagerie de chaque conseiller ainsi que par courrier.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) remarque que, par contre, rien n'est fait pour l'information des étudiants par le biais de ces technologies.

Francis MEILLIEZ lui rappelle que tous les étudiants possèdent maintenant une adresse électronique et peuvent accéder aux ordinateurs mis à leur disposition dans de nombreux centres de ressources.

Le Président prend cependant note de cette remarque et précise qu'il sera prochainement discuté des moyens mis à la disposition des associations étudiantes.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour chargé et énumère les documents remis sur la banque.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) apprécie cette mise à disposition des documents sur un INTRANET spécifique et remercie l'Equipe de Direction de cette réalisation. Il s'étonne toutefois que l'on communique ces documents aux seuls élus des conseils et se demande pourquoi on n'étend pas l'information à l'ensemble des personnels qui seraient ainsi susceptible d'interpeller leurs élus.

Le Président répond qu'il lui semble que les documents préparatoires n'ont pas de statut tant qu'ils n'ont pas été validés par les conseils. Ils ne peuvent donc être communiqués à tous qu'après adoption par le Conseil d'Administration et le seront effectivement par mise en ligne sur le site de l'université. Il réfléchira sur proposition faite par Yann Secq

2. Approbation du procès-verbal du C.A. du 28 septembre 2007

Le Président indique qu'il n'a pas été possible de finaliser ce procès-verbal dans une période aussi courte. Ce compte-rendu sera envoyé aux membres du Conseil en début de semaine prochaine. L'approbation en est donc reportée au CA du 26 octobre prochain.

3. Politique de Formation Continue

- **Le président donne la parole à Salah MAOUCHE, Vice-Président du CEVU, et à Martine CARETTE, Directrice du SUDES**

Ceux-ci présentent le document intitulé « la politique de formation continue à l'USTL ». Ils décrivent, dans un premier temps, les transformations du paysage de la formation professionnelle au travers des lois (loi de modernisation sociale de 2002, avec notamment le volet VAE, loi de mai 2004 relative à la formation tout au long de la vie) et des Accords (Accord National Interprofessionnel et accords de branche).

Ces transformations induisent de profonds changements et une nouvelle conception de la formation : la formation continue est désormais conçue comme un outil qui, parmi d'autres, contribue à la dynamisation et à la sécurisation des parcours professionnels.

On évoque alors les nouveaux outils au service de l'évolution professionnelle tout au long de la vie :

- l'entretien professionnel
- le bilan de compétences
- les contrats et périodes de professionnalisation
- le Droit Individuel à la Formation (DIF).

On doit s'orienter maintenant vers un renforcement de l'accompagnement des publics et de l'ingénierie ; on doit faire du « sur-mesure » tant pour les personnes que pour les entreprises.

Martine CARETTE décrit le contexte régional de la Formation Continue. Elle indique ensuite que, comme les autres universités, Lille 1 ne cesse de voir ses indicateurs baisser en matière de FC (chiffre d'affaire, nombre de stagiaires, durée des formations...).

Cependant, l'expérience acquise depuis des années nous place en bonne position pour devenir un pôle d'expérimentation de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV). Le projet d'établissement de Lille 1 est explicité dans toutes ses dimensions formation continue : on pourra citer, par exemple, le souci de travailler sur l'articulation des modes pédagogiques, de développer des partenariats et de préparer, par transmission des savoirs, la nouvelle génération à prendre le relais.

Un projet de réorganisation et de structuration de la formation continue à Lille 1 est exposé qui comprend les points suivants :

- réactivation du Conseil d'Orientation de la Formation Continue
- l'organisation régulière de réunions de Directeurs de Composantes consacré à la FC
- désignation d'un correspondant FC par composante.

Le Président souhaite apporter une petite précision : l'Equipe voudrait revitaliser des structures qui n'étaient plus opérationnelles en remettant en place le Conseil d'orientation de la formation continue et en redéfinissant ses modes de fonctionnement.

Une proposition sera discutée en Commission de Statuts. Il s'agira de se doter d'une instance qui permette de définir la stratégie de l'USTL au regard d'un contexte général difficile et qui a énormément évolué, le but étant de freiner la baisse de l'activité de formation continue dans notre établissement.

Pour le Président, le travail en association avec les composantes est essentiel, le SUDES ayant un rôle crucial de coordination. On ne peut, par ailleurs, se contenter de la présentation chaque année d'un bilan

financier de la formation continue. La politique de formation continue de l'établissement doit donc être préparée au sein de ce conseil d'orientation pour être ensuite soumise au CA.

Bernard CLAVEY remarque la qualité du texte qui vient d'être présenté lequel constitue une excellente base de discussion. Il précise que le FONGECIF travaille « à enveloppe fermée », tout étant dépensé. Il observe par ailleurs que le RNCP est appelé à réunir toutes les formations professionnalisantes et que toutes les formations universitaires étant professionnalisantes ont donc vocation à intégrer ce RNCP.

En matière de Formation Continue, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans un « marché » dans lequel il faut convaincre deux « cibles », l'usager et le financeur. Lille 1 doit se positionner par rapport aux entreprises, en particulier sur le terrain du DIF. Il insiste sur l'importance du « sur mesure » qui doit notamment concerner le contrat de professionnalisation, successeur du contrat de qualification. Il rappelle l'importance des formations à l'entretien professionnel et signale le lien entre « Schéma Régional des Formations » et « Schéma Régional de Développement Economique » dans lesquels l'université doit prendre sa place et proposer ses possibilités d'accompagnement.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) indique que l'essentiel est de voir ce que nous voulons et dans quel sens nous voulons aller. Le monde universitaire évoluant vers l'autonomie, il est temps d'organiser la réflexion. Il réclame donc des assises. Selon lui, la vision qu'on a de la formation continue consiste à financer la formation au service de l'employeur avec l'argent de l'Etat. Il n'y a pas de réflexion de fond sur le rôle de l'université. Certes le texte présenté est très bien fait, « c'est très universitaire » précise-t-il, mais il n'y a pas de discussion. Il s'interroge ensuite sur le sort réservé aux propres agents de l'université : en quoi s'intègrent-ils dans ce dispositif et notamment en ce qui concerne la VAE ? Cette dernière est-elle gratuite pour eux ? y a-t-il prise en compte du temps d'absence ? Pour lui, tout est cloisonné, sur le fond, ça n'est pas cohérent ; il attend donc « le prochain épisode ». Il estime que la formation continue est le résultat de la massification de l'université et qu'aujourd'hui il faut accompagner cette massification, or on ne fait qu'accompagner des phénomènes extérieurs.

Le Président insiste sur le rôle du CA : celui-ci aura à travailler plus avant sur cette question de la formation continue. Pour aujourd'hui, il s'agit de faire un état des lieux de nos forces et faiblesses en la matière ; il est proposé d'aller vers des méthodes associant la collectivité à la politique de formation continue. Le Conseil d'Orientation de la Formation Continue devra être le lieu d'étude en la matière, le CA assumant ensuite son rôle décisionnel.

Bruno DESPREZ intervenant en sa qualité de représentant du monde de l'entreprise, remarque que l'université a la chance d'avoir des enseignants et des chercheurs et qu'elle doit profiter de cet atout en réservant dans chaque contrat de recherche passé avec une entreprise une partie du budget de recherche à de la formation et au transfert des connaissances et des technologies.

Martine CARETTE précise que cela fait partie des pistes de travail actuelles avec les directeurs de composante.

Francis GUILBERT (Pluralisme et Engagement) tient à féliciter les auteurs de l'exposé qu'il juge extrêmement intéressant. Le document présenté a le mérite d'être clair, pédagogique et concis ajoute-t-il. Il remarque que le LMD a créé des contraintes, mais aussi de vraies opportunités. Cependant, dans les entreprises, personne ne connaît le parcours LMD. De toute évidence, nous devons standardiser nos modes opératoires, qu'il s'agisse des documents d'information et des modalités pédagogiques, sans toutefois remettre en cause l'indépendance des enseignants-chercheurs. S'agissant du conseil d'orientation de la formation continue, Francis GUILBERT se demande s'il ne serait pas préférable d'utiliser le terme de « formation tout au long de la vie ». Enfin il demande ce que signifie en page 11, §1 « le niveau des rémunérations demandées qui nous place immédiatement hors marché » ?

Martine CARETTE répond que l'on a des secteurs en FC à forte demande qui sont les mêmes que ceux de la formation initiale ; qu'on a du mal à trouver des enseignants et que certains d'entre eux interviennent dans d'autres structures pour lesquelles les rémunérations sont très différentes des nôtres. Elle rappelle qu'il serait bon de remettre à plat nos pratiques pour plus de cohérence.

Michel DEBLOCK (SNESUP) ajoute qu'un énorme effort s'impose pour convaincre les collègues formateurs à s'engager dans la formation continue. Ce secteur étant neuf, ils ne sont pas prêts à s'y investir.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP) s'interroge sur nos concurrents en ce qui concerne la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Martine CARETTE indique que tous les certificateurs publics inscrits au R.N.C.P. sont habilités à traiter des VAE (Ministère de l'Agriculture, Jeunesse et Sports, etc...), mais également les organismes privés, les chambres de commerce qui peuvent décerner des titres homologués. L'université de Lille 1 est elle-même habilitée pour ses propres diplômes.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP) s'interroge sur les modalités de financement et le rôle de la logique de concurrence.

Le Président rappelle que les acteurs de la formation continue sont en effet très nombreux, que les logiques d'appel d'offre les mettant en concurrence se développent et qu'il est nécessaire pour l'USTL de développer des stratégies de coopération et de conventionnement, comme celle mise en œuvre par le conseil régional.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP) relève que le texte présenté fait apparaître Lille 1 comment étant bien placée sur le secteur de la FC ; il demande si la performance de la FC s'évalue uniquement en termes de chiffre d'affaires ?

Martine CARETTE répond qu'il s'agit bien d'un indicateur défini par le Ministère.

Vincent DEBEIR estime qu'il y a un problème pour que les salariés puissent utiliser leur droit à la formation et qu'il est difficile pour eux de s'engager dans les dispositifs concernés. Une articulation plus forte est selon lui nécessaire entre les besoins des salariés et ceux des entreprises, d'où la nécessité d'indicateurs autres que le seul chiffre d'affaires.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP) déclare que, bien que peu concerné à titre personnel par la formation continue, son expérience en biologie lui a démontré que l'université était confrontée à une forte concurrence de l'extérieur comme le démontre l'exemple des coopératives agricoles qui organisent leurs propres certifications plutôt que de recourir à l'université ; ce système leur apparaissant plus souple.

Par ailleurs, on n'évoque pas assez selon lui la concurrence interne à l'USTL ; l'organisation de la FC à Lille 1 nécessiterait plus de clarté, notamment pour ce qui est des compétences respectives du SUDES et des deux instituts dérogatoires en matière de FC : l'IAE et le CUEEP.

Revenant sur une précédente intervention de Jérôme RIEDI, Michel DEBLOCK (SNESUP) réaffirme qu'en matière de VAE, il y a bien concurrence entre les organismes « valideurs » et même entre organismes publics et qu'il y a un gros risque de fonctionnement au « mieux-disant » pour ces organismes.

Philippe JACQUES (Pluralisme et Engagement) s'étonne que la dimension européenne n'entre pas plus en ligne de compte dans ces débats.

Martine CARETTE rétorque qu'on a, au contraire, un souci constant de la dimension européenne, celle-ci générant une importante activité.

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) considère qu'on n'est pas dans une logique de profit, mais qu'il nous faut cependant récupérer ce que ça nous coûte et demander le juste prix au privé. Il faut que nous ayons le courage de faire les calculs en coûts réels (coût complet). Par ailleurs, concernant la logique dérogatoire de l'IAE, il rappelle que cet institut a toujours fonctionné en partenariat avec le SUDES et que sa situation dérogatoire en matière de FC est aussi justifiée par sa délocalisation. Il conclut en précisant que l'IAE est toujours prêt à fonctionner en partenariat ouvert avec le reste de l'université.

Le Président souhaite réagir à la suite de certaines interventions. Il souligne que le rôle du SUDES, service commun de l'USTL, chargé de la mise en œuvre de la politique de formation continue, n'interdit pas la coexistence d'un certain nombre d'opérateurs de formation continue tel l'IAE.

Salah MAOUCHE évoque un séminaire organisé à Lille 1 le 29 novembre prochain concernant la Télé-formation ou Formation à Distance.

4. C.U.E.E.P. : DEBAT d'ORIENTATION

Jean-Philippe CASSAR présente le document « note d'orientation pour le CUEEP ». Il dresse tout d'abord **le constat** de la situation :

- depuis plusieurs années, l'université assure l'équilibre financier du CUEEP par le vote d'une subvention d'équilibre,
- les problèmes d'équilibre financier sont le fait non seulement des formations de faibles niveaux mais aussi de beaucoup d'autres projets,
- parallèlement, des secteurs du CUEEP sont freinés dans leur développement par manque de personnels.

Depuis le mois de mars 2007, l'Equipe de Direction a mis en place **une méthode** de travail reposant sur 3 cellules :

- la cellule « Missions et besoins »,
- la cellule « Mobilité »
- la cellule du Suivi de la Restructuration, émanant du CEVU et du CA

Parallèlement,

- une évaluation des besoins de l'USTL en ce qui concerne le Formation Tout au Long de la Vie a été menée par le biais d'entretiens avec tous les directeurs de composantes et de services communs
- le contrôle de gestion a été poursuivi.

L'objectif que s'est fixé l'Equipe de Direction est le retour à une situation d'équilibre pour l'université au terme de quelques années. Ce retour à l'équilibre passerait par les principes suivants :

- une recherche de réduction des coûts
- des réorientations des missions du CUEEP
- l'accompagnement et le transfert de personnels sur d'autres missions.

Les propositions d'orientation pour le CUEEP sont les suivantes :

- l'offre de formation doit se recentrer sur le niveau IV (des formations de niveaux V peuvent venir consolider cette offre)
- l'effort de réduction du coût de l'environnement dans les dispositifs de formation doit être accéléré
- l'intégration des résultats de la Recherche dans le développement de l'offre de formation, afin de présenter une réelle spécificité universitaire dans le domaine de la formation continue
- le redéploiement interne de personnels vers des secteurs porteurs
- le développement de projets communs avec les composantes et services, sous diverses formes
- l'évolution de son organisation interne

L'université, pour sa part, s'engage à cibler des **domaines privilégiés** pour les mobilités externes au CUEEP tels que

- l'accompagnement des étudiants et des stagiaires de formation continue
- l'accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre des formations en alternance
- le suivi des diplômés
- l'accompagnement des relations avec l'environnement (lycées, entreprises,...) et de la communication sur les offres de formation.

Les principes de suivi financier suivants seraient mis en œuvre :

- les personnels transférés sont affectés à une composante ou un service
- la structure d'accueil a la charge de trouver les financements complémentaires
- l'université assure une subvention d'équilibre, si nécessaire, durant les 3 premières années
- l'équilibre financier doit être atteint à partir de la 4^{ème} année.

Jean-Philippe CASSAR passe ensuite la parole aux membres de la « cellule de suivi ».

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) présente le rapport de la « cellule de suivi ». Cette dernière propose un plan d'action en 4 ans et demande au CA que ses missions soient maintenues afin de garantir les transformations à venir selon un triple objectif : la réorientation stratégique du CUEEP – le redressement budgétaire de ses activités – le respect des personnels qui doivent être impliqués à tout moment par les changements qui les concernent. Le maintien de la « cellule de mobilité » est également demandé.

Le Président souhaite que d'autres membres de la « cellule de suivi » puissent également s'exprimer.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) souligne que les réunions du comité ont été très intéressantes. On a, selon lui, eu du mal à définir les causes de la situation actuelle du CUEEP. On a recruté beaucoup de personnels à une époque, ce qui grève aujourd'hui le budget d'un institut en difficulté. Il faut prendre garde à ne pas renouveler la situation et faire en sorte que les nouvelles ressources n'entraînent pas de nouvelles embauches. Il s'interroge sur le devenir des personnels du CUEEP qui « resteront » et de l'augmentation des charges de ceux-ci générée par la nécessité d'accroître les ressources. Par ailleurs, la liaison avec la recherche est pour Bernard HOUZET fondamentale. Le CUEEP a besoin d'une surveillance et d'un soutien parallèles, poursuit-il. Une solution doit être rapidement trouvée au problème du CUEEP, non une solution efficace sur un an ou deux, mais une solution pérenne. Il rappelle à cet effet qu'au mois de février prochain, l'université aura dû mettre ses statuts en conformité avec la nouvelle loi. Ce qui aura pour conséquence de consacrer « l'entrisme » du patronat dans l'université et l'éviction des camarades syndicalistes.

David DA COSTA, au nom des élus du conseil du CUEEP, indique que la « cellule de suivi » a fait un travail très constructif. Si celle-ci doit perdurer, il espère que l'esprit de dialogue et d'écoute qui y régnait sera également maintenu.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP) s'étonne du fort pourcentage de personnels du CUEEP dans la composition de la « cellule missions et besoins », les autres membres étant issus du secteur de la formation continue au sein des composantes. Il faut selon lui sortir de la logique du plan précédent. S'engager dans un plan financier pluriannuel peut être hasardeux ; il faut que l'on mesure les conséquences budgétaires de la réorientation du CUEEP à l'aide d'indicateurs.

Jean-Philippe CASSAR précise qu'en tant que membre de l'équipe de direction était, au même titre que Francis MEILLIEZ, invité au sein de la cellule de suivi. Il s'accorde sur le bon travail réalisé par celle-ci. Répondant à Christophe VUYLSTEKER sur la composition de la cellule « missions et besoins », Jean-Philippe CASSAR relève que les enjeux tournant autour de la FC, il n'a pas été à l'origine considéré illogique de réunir des personnes concernées par cette FC. Il se déclare très favorable à la prise en compte d'indicateurs. Concernant les transferts vers les composantes, il indique que le « tour » des composantes a été fait dans le but de faire le point de leurs besoins en matière de formation continue et de FTLV.

Pour le Président, l'idée est d'aller vers un recentrage sur les missions de l'université. S'agissant de la mobilité des personnels, celle-ci se fera vers les différents services ou composantes de l'université. Il sera nécessaire de trouver de nouveaux financements, mais il est évident que le déficit ne disparaîtra pas d'un coup de baguette magique. Il ajoute que les transferts vers les composantes seront réalisés avec les charges afférentes et que le but sera de chercher des financements pour diminuer ces charges. On peut identifier des missions pour lesquelles on trouvera ces financements (réponse à des appels d'offre par les composantes) ; si besoin est, l'université aidera les composantes d'accueil dans leur recherche de financement.

Michel FOULON s'inquiète de ces 5 sous-ensembles (CUEEP – SUAIO – SUDES – OFIP – SEMM) dont parfois les missions s'entrecroisent ou se cumulent. Il se demande si nous travaillons dans le sens de la simplification.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) souligne le danger du recrutement de personnels sur ressources propres, ce qui peut conduire à avoir des personnels soumis à des exigences du privé (risque du salaire au mérite), ainsi que celui de l'embauche de personnes sur ressources non pérennes.

Bernard CLAVEY demande si c'est le conseil du CUEEP qui va prendre les décisions « qui vont faire mal » ? Il déclare que, concrètement, il ne voit pas comment la réforme du CUEEP va se mettre en place.

Bruno DESPREZ indique que son entreprise est une grande utilisatrice du CUEEP, notamment pour les formations en langues. Il insiste sur le fait que les entreprises sont très sollicitées par les organismes de formation. Il est donc nécessaire de faire preuve d'inventivité, jouer sur les partenariats, rechercher les « gens à former » et apporter un « plus » par rapport aux autres organismes. Certes le CUEEP a une bonne expérience en matière de FC ; mais est-elle suffisamment valorisée ?

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) se déclare d'accord avec Bernard HOUZET concernant le danger du recrutement sur ressources non pérennes. Il faut en revanche des personnels appelés à

répondre à des besoins variés. Il soutient également les propos de Bruno DESPREZ sur le fait qu'il faut savoir vendre et montrer notre savoir-faire. L'université a un fonds technologique et scientifique extraordinaire, en matière de FTLV, que nous ne savons pas faire valoir.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) va également dans ce sens : nous avons trop de qualités pour ne pas les mettre en valeur. Il faut, comme d'autres, savoir faire du lobbying auprès des différentes instances et notamment de la Région. Il est fini le temps où l'on pouvait faire avancer nos dossiers par des relations personnelles entretenues avec des élus, anciens de Lille 1 comme Jean CORTOIS.

En réponse à Bernard CLAVEY, Jean-Philippe CASSAR précise que le CUEEP a un conseil qui mettra en œuvre les orientations fixées par l'université. S'agissant des transferts de personnels, ceux-ci ne seront pas nécessairement effectués à temps plein ; il devra y avoir des projets communs avec les autres composantes. Tout cela devra être suivi par la cellule de mobilité.

Jean-Philippe CASSAR annonce une assemblée générale avec les personnels du CUEEP, la semaine prochaine.

Le Président explique qu'on propose aujourd'hui une méthode de travail, des orientations ; il ne s'agit donc pas d'un plan tout fait, ce qui serait irréalisable. C'est une affaire qui concerne le CUEEP, mais aussi l'ensemble de la communauté universitaire et des composantes. Il convient par ailleurs qu'il y a un énorme travail de communication à réaliser pour faire connaître les atouts de cette université, et ce dans tous les domaines.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) demande que soit précisé le nombre des transferts effectivement réalisés à ce jour.

Jean-Philippe CASSAR estime que la direction du CUEEP est la plus à même de répondre. Il relève toutefois que des transferts ont eu lieu dans le domaine de l'informatique tant en formation initiale qu'en recherche (laboratoire TRIGONE).

Elisabeth CHARLON précise que les transferts réalisés ne l'ont pas été uniquement du fait de la situation financière du CUEEP. Ils correspondent à une rationalisation d'une situation née de l'histoire du CUEEP. Le CUEEP a en effet une longue histoire ; il a été créé pour répondre aux besoins sociaux de la Région en termes de formation. C'est ainsi qu'il a pris des missions que l'université ne voulait, ou ne pouvait, pas prendre, telles que les remises à niveau pour les faibles niveaux de qualification, les formations en langue, la formation des formateurs d'adulte, etc.

Pour ce qui concerne les Langues, les choses ont été régularisées désormais : la formation initiale est passée à la Maison des Langues et, en 2004, il y a eu la création d'un service inter-universitaire FCEP/CUEEP en Langues.

S'agissant de la spécialisation du CUEEP dans le domaine Informatique, ce fait est également historique : en 1970, l'entreprise publique EDF/GDF a souhaité mettre en place un grand plan de formation informatique de ses personnels ; c'est Lille 1 qui a répondu à cet appel d'offre au travers du CUEEP. Mais là aussi, les choses ont été régularisées et les collègues informaticiens ont maintenant quitté le CUEEP pour l'IEEA, l'IUT ou Polytech'Lille.

Par ailleurs, le CUEEP a développé la formation ouverte et à distance (FOAD), en particulier pour le DAEU et pour les formations informatique ; c'est une innovation pédagogique importante pour une composante de droit commun. Il collabore depuis longtemps avec le SEMM ainsi qu'avec le SUDES.

Le CUEEP a fait énormément d'effort pour assainir sa situation. Nous sommes passés de

- 248 personnes physiques en 2003
- à 160 personnes physiques à la rentrée 2007.

En ce qui concerne les personnels, nous sommes « dans la broderie » au quotidien : on tient compte des besoins et des opportunités pour muter les personnes.

Il n'en reste pas moins que, pour son avenir, le CUEEP doit s'attacher à améliorer sa visibilité par rapport au monde économique : il doit se positionner par rapport aux pôles de compétitivité.

Elisabeth CHARLON tient à remercier les cellules qui ont été mises en place et ont fait un travail remarquable. Elle apprécie l'accompagnement fait par l'Equipe de Direction aux personnels qui sont actuellement en réelle souffrance et qui, désormais se sentent moins seuls.

Jean-Philippe CASSAR résume rapidement les propositions reprises ci-dessus

- réduction des coûts
- redéfinition des missions
- accompagnement au transfert des personnels sur d'autres missions.

Il résume les décisions à prendre sur la base des propositions faites précédemment et dont le **calendrier** de mise en œuvre s'articulerait comme suit :

Février 2008	Premières réductions d'activité
	Premier transferts de personnels
	Propositions de développements
Septembre 2008.....	Poursuite de la réduction des activités et des transferts
	Mise en œuvre des développements
Novembre 2008.....	Rapport au CA de l'USTL

Le Président propose le renouvellement du mandat des 3 membres de la cellule de suivi.

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) suggère que l'on élargisse à 1 ou 2 membres du CA, si certains sont intéressés.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP) indique qu'il va s'abstenir car il estime qu'il lui manque des indicateurs lui permettant de se prononcer sur le projet. Il demande que soit précisé le montant exact du déficit actuel.

Catherine SION (SGEN-CFDT) précise que le déficit s'élève à environ 1,6 M€.

Le Président répond qu'il entend la position de Christophe VUYLSTEKER, mais qu'il est important d'arrêter des choix d'orientation qui sont forts. On doit cependant avancer sur la définition d'indicateurs qui pourront être présentés au CA en novembre ou décembre.

Le Président soumet la proposition au vote du conseil.

Approuvée par 23 pour et 3 abstentions (délibération N° 2007-41).

5. Présentation du rapport de la commission Inter-Conseils sur le grand stade

Le Président précise que le document reçu par les conseillers (Analyse et réactions de la commission inter conseils d'aménagement du campus sur les schémas d'accessibilité au grand stade présentés par la LMCU) reprend les analyses, les réactions et les avis de la Commission Inter-Conseils d'Aménagement du Campus (CIAC) suite à la réunion du 5 juillet au cours de laquelle les représentants de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ont présenté les grandes lignes du projet « Grand Stade ».

Il rappelle le travail important fait par la Commission et sa présence efficace à la réunion au travers de nombreuses questions et demandes de précisions.

Cette Commission a été élargie en l'espèce à l'ensemble des établissements présents sur le site : DUSVA, CROUS, ENSCL, Météo-France, CNED. L'Ecole Centrale absente de cette réunion a depuis confirmé son accord avec le texte ; il s'agit donc de la position de TOUT le campus.

Le Président ajoute qu'il souhaite que l'on n'ait pas une position de « fermeture », mais une position ferme, LMCU devant répondre précisément à nos inquiétudes.

Jérôme RIEDI souhaiterait que la dernière phrase du texte « le rapport minimise les nuisances engendrées » soit remplacée par « le rapport minimise la réalité des nuisances engendrées prévisibles ».

François BUYLE-BODIN procède à la présentation du document dans ses grandes lignes.

Le campus universitaire de Lille 1 est un quartier qui a beaucoup de spécificités ; c'est un lieu qui a « une image », un lieu majeur tant pour la Région que pour la LMCU ainsi que pour la communauté internationale. De plus on ne peut séparer ce lieu du projet en cours de réalisation de la Haute Borne.

Il est évident que les dégâts qui pourraient être faits si nos demandes ne sont pas prises en compte seront conséquents. Jusqu'à présent, nous ne sommes pas parvenus à établir un dialogue suffisamment constructif avec LMCU. On peut même dire que nous manifestons un mécontentement certain, « LMCU nous ayant jusqu'à présent baladés ».

Le Président souligne que par exemple qu'un argument présenté est que la présence même du grand stade serait profitable au campus, en permettant de mieux l'identifier (« le campus, celui qui est près du grand stade »). Cette conception est très insuffisante et toute l'argumentation défendue, par lui au cours des différents contacts avec des représentants de la LCMU, de la Ville, est que le campus, dans ses interactions avec le parc de la haute borne, soit considéré comme un bien public de haute technologie extrêmement important pour la collectivité. Il estime que LMCU doit plus généralement intégrer cette université dans ses préoccupations. Cette dimension doit être ancrée dans l'esprit des décideurs locaux.

L'Equipe de Direction propose l'adoption d'une motion à envoyer à notre interlocuteur.

Dominique DESLANDES, intervenant en qualité d'adjointe au maire de Villeneuve-d'Ascq, précise que la mairie porte le projet « Grand Stade ». Elle rappelle qu'il y a des élus de Villeneuve d'Ascq au sein du conseil de LMCU, mais que cette instance étant élue au second degré n'échappe pas à un certain fonctionnement technocratique. La Ville et les universités sont partenaires dans cette affaire, le conseil municipal a ainsi repris à son compte de nombreux points développés par l'université. De plus le conseil municipal a décidé de la création d'une commission mixte.

Elle annonce que Jean-Michel STIEVENARD a bien reçu le texte de la CIAC et qu'il en sera porteur aujourd'hui auprès de la communauté urbaine, en tant que Maire de la ville et Président de la Haute Borne.

Dominique DESLANDES déclare qu'elle voulait s'abstenir lors de l'adoption de la motion, mais qu'elle va finalement la voter afin d'affirmer le soutien de la Ville aux préoccupations de l'université.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) ne veut pas que le campus soit banalisé sous forme de parking pour sportifs avinés ; il estime que l'on pourrait agir sous forme de dossier de presse ou de conférence de presse.

Le Président est d'accord sur le principe de la conférence de presse. Il souligne que notre intérêt est de défendre systématiquement l'idée que l'université est un acteur très important du développement économique et de rappeler aux élus locaux que toutes les grandes métropoles dans le monde savent combien il est important d'avoir un grand ensemble scientifique et technologique et de le développer.

Jérôme RIEDI (CGT-SUP) indique que la CGT va voter cette motion. Il relève qu'on était parti pour négocier ; qu'on n'avait pas d'opposition de principe, mais, comme François BUYLE-BODIN, il pense qu'on a été baladés dans cette affaire. Il faut, selon lui, être clair sur les enjeux de ce Grand Stade, notamment en termes fiscaux. Il faut ainsi reconnaître que Villeneuve d'Ascq a un intérêt en la matière. Il souhaite que l'on annonce certaines choses comme n'étant pas négociables, et qu'il y a des éléments fondamentaux qui ne peuvent faire l'objet de contreparties financières.

Le Président s'accorde sur ce fait : nous défendons une certaine idée du campus, et LMCU devrait aussi nous aider dans notre développement indépendamment de ce « grand stade ».

Francis GUILBERT (Pluralisme et Engagement) estime, par analogie à une lutte personnelle contre l'installation d'un supermarché, qu'il est indispensable d'être très ferme dans ce genre de situation ; il propose en conséquence des modifications au texte de la motion afin de la rendre plus claire et plus ferme.

Dominique DESLANDES précise que la ville préférerait qu'il n'y ait pas d'opposition systématique ; la ville tirera bien sûr des bénéfices dans l'opération (taxe de séjour payée par le LOSC par exemple). Elle rappelle que depuis 2002, les taxes professionnelles ne sont plus perçues par les villes et que de ce fait, toute rentrée d'argent est appréciable. Mais ceci n'est pas la raison pour laquelle la municipalité a été favorable au Grand Stade, mais c'est plutôt la valorisation du sport, l'animation de la ville au travers de cette structure. Ce Grand Stade peut être une opportunité pour la Ville, comme pour l'Université d'obtenir des infrastructures qu'on aurait pas autrement (établissement d'un lien entre les deux parties de la ville séparées par l'autoroute par exemple) et de réclamer des éléments en amont du projet « Grand Stade ».

Bernard HOUZET (CGT-SUP) se déclare assez pessimiste au regard du passé et de la lutte qu'avait engagée l'université pour obtenir une ligne de métro souterraine plutôt qu'une ligne aérienne préjudiciable au fonctionnement des appareils de mesure des laboratoires.

Françoise COSTEUR demande si Mme DESLANDES a des informations concernant des projets d'élargissement du partenariat ville/université aux installations sportives de l'établissement.

Le Président indique que ce sujet, malgré toute son importance, n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'il en prend note.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) considère qu'une motion n'aura pas assez de poids et qu'il faudrait sensibiliser systématiquement au travers des médias sur ce thème.

Le Président qu'il faut faire attention à ne pas développer ce thème en des endroits inappropriés.

Le Président soumet le texte et la motion suivante au vote du conseil.

« Le Conseil d'Administration de l'USTL manifeste son accord avec l'analyse et les conclusions de la Commission Inter conseils d'Aménagement du Campus par rapport aux propositions d'accès au Grand Stade telles qu'envisagées par LMCU.

L'analyse menée par la CIAC est une ébauche d'étude d'impact, telle que la communauté universitaire la réclame depuis des mois à LMCU. Or les services de cette dernière n'ont étudié que l'accessibilité du grand stade, ne prenant pas en compte la réalité de l'activité du campus et ses spécificités, ignorant ou minimisant les gênes évidentes, faisant passer le fonctionnement interne du campus au second plan.

Le CA tient à rappeler que le campus scientifique, associé à la Haute Borne, est un lieu majeur de formation, de recherche, d'innovation et de développement économique. Il contribue au rayonnement de Lille, de la métropole et de la région. La reconnaissance internationale de Lille 1 en atteste. Nuire à son fonctionnement, à son développement et à son image, sera néfaste pour l'ensemble de la collectivité.

Le CA demande que, dans les meilleurs délais, les services de LMCU cherchent réellement, en s'appuyant sur des données fiables et réalistes, et proposent des solutions techniques, basées sur des hypothèses crédibles, y compris des alternatives évitant le passage obligé des spectateurs par le campus, afin de préserver la sécurité, le bon fonctionnement et le développement du Campus et de la Haute Borne,

Si après examen, ces solutions ne se révélaient pas satisfaisantes, le Conseil d'Administration de l'USTL demandera que l'implantation du Grand Stade soit envisagée sur un autre site. »

Approuvé à l'unanimité (délibération N° 2007-42)

6. Convention avec l'Université d'Oujda

Mostafa M'BEKHTA présente cette convention qui a fait l'objet d'un avis favorable du CEVU et qui a pour objectif la délivrance d'un double diplôme de licence de mathématiques. En donnant une perspective internationale à cette formation et en facilitant la mobilité des étudiants, l'université développe l'attractivité des sciences.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) demande si des étudiants français pourront aller étudier au Maroc ?

Mostafa M'BEKHTA lui répond par l'affirmative ; il y a symétrie dans l'échange.

Monique VINDEVOGHEL demande si l'on peut envisager un enseignement à distance dans ce cadre ?

Mostafa M'BEKHTA lui répond par l'affirmative si les moyens afférents sont présents.

Michel DEBLOCK demande s'il y aura symétrie dans les flux d'étudiants.

Salah MAOUCHE précise que, selon les moyens, nous envisageons qu'une vingtaine d'étudiants soient concernés ; par ailleurs, il y aura aussi mobilité des enseignements. Il faut savoir toutefois que la mobilité des étudiants ne s'effectue qu'au niveau du S6.

Le président soumet la convention à l'approbation du conseil.

Approuvée à l'unanimité (délibération N° 2007-43)

7. Contestation de la CGT

Bernard HOUZET (CGT-SUP) présente le texte d'une contestation relative à la différence de traitement entre politique des emplois enseignants et politique des emplois IATOS lors du dernier CA. Il précise que la CGT « a voulu marquer le coup ».

Les élu(e)s CGT au CA de l' USTL en sa réunion du 28 septembre constatent, regrettent et dénoncent la différence flagrante de traitement dans la gestion des postes entre les personnels enseignants et les personnes BIATOS.

En effet, lors de l' étude en séance des documents concernant la politique de gestion prévisionnelle des emplois pour 2008, laquelle conditionne toutes nos carrières liées qu' elles sont à l' évolution maîtrisée de notre université, dans le cadre d' une volonté réelle de prises de décisions collectives, le temps et l' intérêt portés aux dossiers a été particulièrement lapidaire concernant les demandes de postes IATOS alors que temps et attention ont été particulièrement constatés en ce qui concerne les formulations et argumentaires des emplois d' enseignants.

Bien que le sujet fut abordé à une heure tardive de l'après midi, la présentation des documents suivi de la lecture de ceux-ci s'est faite de façon attentive en ce qui concerne la politique des emplois enseignants et avec encore un grand nombre de membres enseignants présents (donc intéressés). Par contre pour ce qui concernait l' étude les postes IATOS, (étude venant « naturellement » après celle des enseignants) le rythme de croisière concernant la lecture qui était celle d' un tortillard est devenu "TGV pour les collègues non-enseignants avec en plus des documents et tableaux particulièrement illisibles et surtout avec des membres présents « ont ne plus restreints »

A remarquer aussi le traitement, des dossiers d' enseignants, orchestré par l' enseignant élu responsable vice-président au sein de l' équipe de direction et le relais donné au secrétaire général des services administratifs pour véritablement expédier les dossiers d' IATOS. A noter que le traitement préalable par la CPE des documents présentés au CA n' a même pas été mentionné pour information.

Ce n' est pas la première fois que les élues CGT Sup à l'USTL, fidèles à leur indépendance totale face l' administration, dénoncent un ostracisme catégoriel ambiant. Nous avons beaucoup fait pour qu' une nouvelle direction abandonne ces pratiques tellement ancrées dans l' idéologie des anciens responsables. Alors qu' on nous parle d' autonomie, de participation, de responsabilisation et de mérite il serait bon que certains se souviennent que la communauté universitaire n' est pas faite d' addition de quotas d' intérêts, de catégories professionnelles, de secteurs disciplinaires ou de contractants-copinages. »

Le Président répond qu'il comprend la réaction, mais rappelle ce que l'équipe de direction veut faire : elle souhaite traiter des emplois IATOS en deux temps. Lors du dernier CA ont été énoncés les principes de la politique des emplois. A la suite de cette séance, les propositions seront présentées en CPE puis au CA. Le Président souligne que c'est la première fois qu'on discutera réellement et collectivement des emplois IATOS. Il conclut en affichant une réelle volonté de discussion de la politique en matière de personnels BIATOSS ;

« Dont acte » répond Bernard HOUZET.

Le Président ajoute qu'au prochain CA la politique des emplois BIATOSS sera symboliquement inscrite en premier point de l'ordre du jour. Il confirme par ailleurs que l'on traitera encore de la politique IATOS en cours d'année.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) rappelle qu'il avait demandé une étude précise concernant les emplois précaires de longue durée et les pistes envisagées pour les sortir de cette situation.

Jean-Philippe CASSAR évoque les évolutions législatives ayant pour effet de résorber cet emploi précaire (transformation de CDD en CDI au terme de 6 ans), tout en précisant que tous les contrats ne sont pas nécessairement concernés par les nouvelles dispositions.

8. Liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques

Salah MAOUCHE présente la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques.

Bernard HOUZET (CGT-SUP) demande des informations sur le taux des primes.

Salah MAOUCHE répond que les primes de charges administratives et les primes de responsabilité pédagogique représentent environ 360 000 €.

Monique VINDEVOGHEL demande comment sont prises en compte les TICE, précisant qu'elles constituent une activité transversale et qu'il s'agit de pédagogie et pas seulement de technique.

Michel DEBLOCK demande si elles ne peuvent pas intégrer la dimension « création-innovation ».

Jérôme RIEDI (CGT-SUP) remarque qu'il faudra tout redéfinir avec l'application de la loi sur l'autonomie.

Nicole DUPONT (Ouverture et Indépendance) relève que quand un enseignant s'investit en formation, il le fait au détriment de la recherche et donc de sa carrière. Les primes quelles qu'elles soient ne compensent pas cet état de fait.

Le Président soumet la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques.

Approuvée par 10 voix pour et 7 abstentions (délibération N° 2007-44)

9. GIS Habitat

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain CA ;

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,

Christel VERRUE

Le Président,

Philippe ROLLET

